
L'INFO DES NATIONS



INFOLETTRE janvier 2026

INFORMATIONS EN VRAC

Message de la direction

Tout le personnel de l'école Des Nations se joint à nous pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2026 qui débute. Nous entamons cette seconde moitié de l'année scolaire avec le désir de voir chaque élève s'épanouir et aller au bout de ses apprentissages.

Cette portion de l'année est une belle occasion pour eux de briller, et nous souhaitons l'aborder avec enthousiasme et la vitalité nécessaire afin de la clore en beauté.

Le direction

Habillement adéquat pour sortir à l'extérieur



Nous vous rappelons que les élèves sortent à l'extérieur, chaque jour, pour de longues périodes. Il est donc essentiel que votre enfant soit habillé convenablement pour profiter de l'hiver à l'extérieur.

Le pantalon de neige est exigé, pour tous les élèves de l'école même si la quantité de neige n'est pas importante. Il protège votre enfant du froid et évite qu'il ne mouille ses vêtements. Aussi, il est essentiel que votre enfant ait une tuque, un cache-cou et des mitaines pour profiter de ses récréations.

Il est à noter que, lorsque la température ressentie est inférieure à -24 degré Celsius, les élèves resteront à l'intérieur.

Identification des vêtements

Nous vous prions de bien vouloir **identifier tous les vêtements** de vos enfants (Mitaines, tuque, foulard, chandails etc.). Il y a une très grande quantité de vêtements perdus et les objets non identifiés ne retrouvent malheureusement pas leur propriétaire. Avant le congé des fêtes, nous avons d'ailleurs donné, à un organisme de bienfaisance, tous les vêtements non réclamés.

Transport scolaire



L'élève doit :

- Rester assis et calme tout au long du trajet.
- Éviter les cris, les bousculades et les bruits violents.
- Garder son sac et/ou sa boîte à lunch sur lui.
- Garder les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps.

Le service du transport scolaire est un privilège et votre enfant doit se comporter de manière respectueuse. Tout manquement peut entraîner un avertissement pouvant aller jusqu'à la suspension. De plus, notez que toute violence physique ou verbale, tout manque de respect envers l'autorité compétente ou tout bris de matériel pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires dès la première offense.

Entrée et sortie des élèves

Afin de garantir un environnement sécuritaire et harmonieux aux abords de l'école, nous vous invitons à adopter les bons comportements en tout temps:

- Respecter la signalisation routière et le brigadier scolaire.
- Faciliter la circulation (**ne pas se stationner dans le débarcadère pour les autobus**).
- Ne pas laisser votre enfant circuler dans le stationnement du personnel.

En adoptant ces comportements responsables, nous contribuons tous à la sécurité de nos enfants et à la sérénité de la communauté scolaire.

INFORMATION IMPORTANTE




LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Vous allez reconduire votre enfant à l'école ?
Vous avez un rôle important à jouer pour sa sécurité et celle des autres.

Vous êtes pressé(e) ?
Redoublez de prudence lorsque vous circulez près de l'école. Votre comportement pourrait éviter une collision.

Pour garantir la sécurité, il faut :

- >> Faire attention aux enfants qui circulent tout autour;
- >> Respecter les limites de vitesse de « 30 km/h »;
- >> Respecter les aires réservées aux autobus scolaires;
- >> Respecter les zones de stationnement et ne jamais se stationner en double pour faire descendre et monter votre enfant de la voiture;
- >> Traverser aux intersections ou passages piétonniers;
- >> En présence d'une brigadière ou d'un brigadier scolaire, respecter ses signaux. Son travail est d'assurer la sécurité des enfants;
- >> Utiliser correctement la ceinture de sécurité de votre enfant.

**Ayez une conduite exemplaire!
SOYEZ UN MODÈLE POUR
VOTRE ENFANT!**

Montréal 

INFRACTIONS LES PLUS SOUVENT COMMISES

>> AUTOMOBILISTES

INFRACTION	AMENDE*	POINTS
Ne pas céder le passage à un piéton déjà engagé dans une intersection lors d'un virage.	100 \$	2
Ne pas s'immobiliser au passage pour piétons lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste clairement son intention de s'engager.	100 \$	-
Croiser ou dépasser un autobus scolaire qui fait usage de son signal d'arrêt obligatoire et dont les feux intermittents sont en marche.	200 \$	9
Circuler à une vitesse supérieure à la limite indiquée, amendes doublées en zone scolaire.	Déterminée selon l'écart de vitesse	
Immobiliser son véhicule dans un arrêt interdit.	100 \$	-
Immobiliser son véhicule de manière à gêner la circulation.	60 \$	-
Ne pas obéir aux signaux d'un brigadier scolaire qui dirige la circulation.	200 \$	4
Conduire un véhicule en faisant usage d'un téléphone cellulaire.	300 \$	5
Passager de moins de 16 ans ne portant pas correctement la ceinture de sécurité ou enfant n'étant pas installé dans un système de retenue adéquat.	80 \$	3
Conduire un véhicule en franchissant une ligne pleine continue pour faire un demi-tour. (Virage en U)	200 \$	3
Conduire un véhicule dont le pare-brise et les vitres sont obstrués par une matière pouvant nuire à la visibilité.	100 \$	-
Ne pas immobiliser son véhicule à moins de 5 mètres d'une intersection.	100 \$	-

>> PIÉTONS

INFRACTION	AMENDE*	POINTS
Ne pas se conformer aux feux de circulation.	15 \$	-
Traverser un chemin public ailleurs qu'à l'intersection ou au passage pour piétons qui se trouve à proximité.	15 \$	-

* Au montant des amendes s'ajoutent les frais applicables.

spvm.qc.ca

04-2023



Stationnement du personnel

Le stationnement en bordure de l'école est réservé strictement au personnel la semaine comme le week-end. Toute personne, autre que le personnel de l'école des Nations, qui l'utilise s'expose à faire remorquer sa voiture.

Il est aussi interdit d'y déposer son enfant.

Inscriptions

Votre enfant fera sa toute première rentrée scolaire au préscolaire ou au primaire au CSSDM en août 2026?



La première rentrée est une grande étape – pour lui comme pour vous. Nous sommes là pour vous accompagner dans ce moment important!

La période officielle d'inscription dans une école primaire du CSSDM a lieu du **mercredi 7 au mardi 27 janvier 2026.**

[CSSDM_Inscriptions](#)

SERVICE DE GARDE

Semaine de relâche

Les inscriptions pour la semaine de relâche se tiendront du 13 au 19 janvier.

Un nombre minimal d'élèves est requis pour l'ouverture du service de garde.

Journée pédagogique du 27 janvier (Ninja Factory).

Fermeture des inscriptions le 16 janvier.

Manon Deserrannol Technicienne en service de garde



[Nathalie Blanchet, Directrice](#)
[Mélanie Béland, Directrice adjointe](#)